

## Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 13 avril 2021

Nombre de conseillers en exercice : 18

Présents : 14

Votants : 17

Date de convocation : 9 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le treize avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Morillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Laurence BOURGADE, Maire.

Etaient présents : M. BARBESSOU, M. BAUCHOT, Mme BIGOT, Mme BOURGADE, M. CHRETIEN, M. CULLERIER, Mme FERNANDEZ, Mme GIRARD-DIAZ, M. HEINTZ, M. LAMBEL, M. LEFRAIS, M. REGNIER, Mme RÉSET, Mme RIEU.

Etaient absents : Mme POISSON (pouvoir à M. LEFRAIS), Mme RAMON, Mme SECCO (pouvoir à Mme FERNANDEZ), Mme SIMON CHEYRADE (pouvoir à M. LAMBEL).

Secrétaire de séance : Mme RÉSET.

### Retrait d'un point à l'ordre du jour

Madame le Maire informe que le point n° 5 – DCM 2021-04-05 : Convention de passage avec Mme Mélanie BLANCAN – Chemin de randonnée Les coteaux du Gat mort – est retiré de l'ordre du jour.

En effet, Mme Mélanie BLANCAN souhaite un délai de réflexion supplémentaire et étudier la question avec le professionnel qui gère son activité forestière avant de signer la convention.

Madame le Maire prévient cependant que le chemin de randonnée passera soit par ce passage négocié, soit sur l'emprise du chemin rural.

### Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 16 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 18

Présents : 12

Votants : 15

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 mars 2021 est adopté à l'UNANIMITÉ.

Arrivés à 20 heures 33 de M. CHRÉTIEN Arnaud et de Mme BIGOT Catherine.

## **Tirage au sort du jury d'assises 2022**

Le tirage au sort du jury d'assises, à partir de la liste électorale, a donné les résultats suivants :

- Madame LIOT Isabelle Marie Andrée, épouse KOMPERDRA, née le 15 février 1971
- Madame GADRAT Sophie, épouse GARRIGA, née le 13 novembre 1958
- M. COOLEN David, né le 12 mars 1976

## **DÉLIBÉRATIONS**

### **DCM 2021-04-01 : DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-4, R.2121-2 et R2121-4,

**VU** le Code électoral et notamment l'article L.270,

**VU** le courrier de Monsieur Elien BERNARD en date du 16 mars 2021 et réceptionné en Mairie le 16 mars 2021 portant démission de son mandat de conseiller municipal,

**VU** le courrier de Madame le Maire de Saint-Morillon en date du 22 mars 2021 informant Madame la Préfète de la Gironde de la démission de Monsieur Elien BERNARD,

**VU** le tableau du Conseil Municipal ci-annexé,

**Considérant** qu'aux termes de l'article L.270 du Code électoral, lorsqu'il n'est plus possible de faire appel au suivant de liste, le siège reste vacant.

#### **Le Conseil Municipal**

**PREND ACTE** de la démission de Monsieur Elien BERNARD.

**PREND ACTE** du fait qu'un siège du conseil municipal reste vacant.

### **DCM 2021-04-02 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

**Vu** les dispositions de l'article L 2121-22 du Code général des collectivités territoriales permettant au conseil municipal de former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil,

**Vu** la démission du conseiller municipal M. BERNARD Elien le 16 mars 2021,

**Considérant que** dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITÉ**,

**MODIFIE** la composition des commissions communales telles qu'elles y figurent en annexe.

## COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Désignation	Responsable	Membres
Travaux / Construction / Entretien des bâtiments communaux / Voirie	Valérie SIMON CHEYRADE	Mme BOURGADE Laurence Mme SIMON CHEYRADE Valérie M. BARBESSOU Jérôme M. LEFRAIS Sébastien M. CULLERIER Cyril M. LAMBEL Pierre Mme POISSON Sonia
Ecole : périscolaire / ALSH / Restauration scolaire	Jérôme BARBESSOU	Mme BOURGADE Laurence M. BARBESSOU Jérôme M. CULLERIER Cyril Mme SACCON Géraldine Mme RIEU Gaëlle Mme GIRARD-DIAZ Vanessa
Association / Animation communale / Politique jeunesse	Vanessa GIRARD-DIAZ	Mme BOURGADE Laurence Mme GIRARD-DIAZ Vanessa Mme SACCON Géraldine Mme POISSON Sonia M. CHRÉTIEN Arnaud Mme BIGOT Catherine M. BARBESSOU Jérôme
Finances / Marchés publics / MAPA	Jean-Marc HEINTZ	Mme BOURGADE Laurence M. HEINTZ Jean-Marc Mme RIEU Gaëlle Mme SIMON CHEYRADE Valérie M. BARBESSOU Jérôme Mme GIRARD-DIAZ Vanessa Mme FERNANDEZ Marie-Nicole
Communication et numérique	Nicolas RÉGNIER	Mme BOURGADE Laurence M. RÉGNIER Nicolas M. HEINTZ Jean-Marc Mme SIMON CHEYRADE Valérie
Projets éco solidaires et citoyens	Jean-Marc BAUCHOT	Mme BOURGADE Laurence M. BAUCHOT Jean-Marc Mme SECCO Danielle M. LEFRAIS Sébastien

<p align="center"><b>Chemins ruraux et aménagement paysager</b></p>	<p align="center"><b>Pierre LAMBEL</b></p>	<p>Mme BOURGADE Laurence M. LAMBEL Pierre M. RÉGNIER Nicolas Mme SACCON Géraldine Mme BIGOT Catherine M. LEFRAIS Sébastien M. CHRÉTIEN Arnaud Mme SIMON CHEYRADE Valérie</p>
<p align="center"><b>PLU</b></p>	<p align="center"><b>Laurence BOURGADE</b></p>	<p>Mme Laurence BOURGADE Mme GIRARD-DIAZ Vanessa M. HEINTZ Jean-Marc Mme SECCO Danielle Mme SIMON CHEYRADE Valérie M. CULLERIER Cyril M. LAMBEL Pierre Mme RIEU Gaëlle Mme FERNADEZ Marie-Nicole M. BARBESSOU Jérôme M. CHRÉTIEN Arnaud</p>

**DCM 2021-04-03 : VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2021**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à **2 voix CONTRE** (Mme FERNANDEZ, Mme SECCO) et **15 voix POUR**,

**FIXE** et **ADOpte** les taux des taxes locales directes pour 2021 de la manière suivante :

**TFPB**..... : **38,06 %**

**TFNB** ..... : **63,49 %**

**DCM 2021-04-04 : BUDGET COMMUNAL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1**

Monsieur HEINTZ, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, expose au conseil municipal que les crédits prévus à certains articles du budget communal doivent être majorés ou voir leur imputation ajustée sur le budget de l'exercice 2021 comme suit :

DÉSIGNATION	DÉPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Article 73111 – Contributions directes Chapitre 73 – Impôts et taxes				+ 8 600 €
Article 7411 – Dotation forfaitaire Chapitre 74 – Dotations et participations			- 10 500 €	
Article 74121 – Dotation de solidarité rurale Chapitre 74 – Dotations et participations				+ 1 500 €
Article 74127 – Dotation nationale de péréquation Chapitre 74 – Dotations et participations				+ 6 000 €
Article 7476 – Reversement régie ALSH Chapitre 74 – Dotations et participations				+ 20 000 €
Chapitre 022 – Dépenses imprévues		+ 23 600 €		
Article 66111 – Intérêts réglés à échéance Chapitre 66 – Charges financières		+ 1 000 €		
Article 6811 – Dotation aux amortissements Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre section		+ 2 600 €		
Article 28031 – Dotation aux amortissements Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre section				+ 1 600 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** les virements de crédits indiqués ci-dessus.

## Informations

- L'acquisition de la parcelle n° 311 section E appartenant à M. BORDESOULES

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'elle a signé aujourd'hui chez le notaire l'acquisition de la parcelle n° 311 section E par la Commune de Saint-Morillon.

Elle a indiqué que M. BORDESOULES était content que cette transaction se fasse et qu'elle était en pourparlers avec la Mairie depuis bien trop longtemps.

- Terrain communal Le Clos Jeanne de Lestonnac – 20 chemin de Domec :

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'elle a signé aujourd'hui chez le notaire une promesse de vente pour la cession du terrain communal situé 20 chemin de Domec, le lot n° 1 du clos Jeanne de Lestonnac.

Dans deux semaines, Madame le Maire doit signer une autre promesse de vente pour le terrain communal situé 40 chemin de Domec, le lot n° 2 du clos Jeanne de Lestonnac.

- L'affaire FREE MOBILE contre la Commune de Saint-Morillon :

Madame le Maire informe les membres qu'elle n'a pas eu de réponse de Madame la Préfète suite au courrier envoyé concernant l'affaire FREE MOBILE.

Madame le Maire demandait ainsi à Madame la Préfète de se substituer à elle dans la décision de non-opposition à la déclaration préalable en vue d'installer une antenne relais de téléphonie mobile au lieu dit Le Courreau.

Jeudi 15 avril, l'arrêté de non opposition à l'installation de cette antenne relais sera donc transmis au contrôle de légalité et à FREE MOBILE.

Cette décision arrêtera ainsi les procédures judiciaires en cours.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 21 h 04.